

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau  
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon  
du 24 juillet 2019 à Trigance**

**Présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Antoine FAURE : Aups ; Jean-François FARRACHAT : La Roque Esclapon ; Eliane BARREILLE et Jean BACCI : Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ; Annick BATESTI : La Bastide ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ;

**Ont donné pouvoir :** Charles Antoine MORDELET à Antoine FAURE ; Gilles MEGIS à Michèle BIZOT GASTALDI ; Nathalie PEREZ LEROUX à Hervé PHILIBERT ; Arlette RUIZ à Bernard CLAP

**1. Approbation du compte rendu des séances du 29 mai à Aups et du 26 juin 2019 à La Garde**

**2. Avis sur le projet de PLU de La Verdrière**

Le Conseil municipal de La Verdrière a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 29/07/2014, afin de remplacer son Plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque à compter du 27/03/2017. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc.

A l'issue de sa présentation et des débats, les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable avec trois réserves et assorti de préconisations. (*Avis complet disponible sur le site internet [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)*)

**3. Avis sur le projet de PLU de Saint-Laurent du Verdon**

Le Conseil municipal de Saint-Laurent du Verdon a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 20/09/2014, afin de remplacer son Plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque à compter du 27/03/2017. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents.

Le PLU de Saint-Laurent du Verdon a été arrêté une première fois par délibération du Conseil municipal du 13/05/2017 et le Bureau du Parc a émis un premier avis assorti de préconisations le 12/07/2017. Or il s'en est suivi un avis défavorable de Monsieur le Préfet sur le projet de PLU, qui a donc été réétudié puis de nouveau arrêté par délibération du Conseil municipal du 15/05/2019. Le Parc est donc de nouveau sollicité pour rendre un avis sur le nouveau projet de PLU de Saint-Laurent du Verdon. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc. A l'issue de sa présentation et des débats, les membres du Bureau à la majorité émettent un avis favorable assorti de préconisations. (*Avis complet disponible sur le site internet [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)*)

**4. Signature des contrats de solidarité territoriale avec le département des Alpes de Haute-Provence**

Le département des Alpes de Haute-Provence s'est engagé dans une démarche de contractualisation avec les territoires des intercommunalités pour rendre ses interventions plus lisibles, transparentes et articulées.

Le contrat concerne les maîtres d'ouvrage publics et sa durée sera exceptionnellement de 2 années pour couvrir la fin des mandats électoraux. Il couvrira les opérations qui porteront sur l'investissement et le fonctionnement pour les EPCI, Communes, Syndicats mixtes, Syndicats intercommunaux, ASA...

Seules les opérations identifiées au contrat du territoire, pourront faire l'objet d'un financement du Département sur la période 2019 – 2020 sur les domaines listés.

La liste des opérations retenues pour le syndicat mixte du Parc est présentée en séance. Certaines sont/seront portées par le syndicat mixte du Parc (écogardes...) ou bénéficieront à certaines actions emblématiques (giratoire du point sublime...). Les contrats venant d'être validés par le Département, il est demandé aux maîtres d'ouvrage futurs bénéficiaires de signer les contrats pour pouvoir percevoir leur subvention. A l'issue de leur présentation, les membres du bureau valident les contrats pour trois territoires : Provence-Alpes-Agglomération, Durance-Luberon-Verdon-Agglomération, Alpes-Provence-Verdon-Terre de lumière.

**5. Marchés travaux d'entretien et de restauration des berges du lit du bassin versant du Verdon – année 2019**

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer les marchés pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du bassin versant du Verdon au titre de l'année 2019 suivants :

- Lot 1 : secteur Verdon / Colostre → entreprise MACAGNO pour 60 000 €TTC maximum
- Lot 2 : secteur Artuby / Jabron → entreprise Travaux et environnement pour 43 000 € TTC maximum

L'opération est autofinancée par les intercommunalités.

**6. Marché pour le renouvellement du système d'information**

Les membres du bureau autorisent le Président à signer le marché pour le renouvellement du système d'information et prestations associées avec la société Avangarde, basée à Monaco. L'opération est financée à 80 % par la Région.

## **7. Dossier de demande de subventions**

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations et plans de financements qui suivent :

Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire

**Cout total TTC : 107 550 € / Région : 86 040 € / Parc du Verdon : 21 510 €**

Transport de lycéens actions mesure 100 (2020 2021)

**Coût total TTC : 5 000 € / Région : 5 000 €**

Reconduction de l'observatoire photographique des paysages du Parc du Verdon en 2020

**Cout total TTC : 7500 € / DREAL PACA : 4500 € / Parc du Verdon : 3 000 €**

## **8. Projet de mise en place d'une équipe de « bergers d'appui » pour venir en renfort des éleveurs du Parc du Verdon face à la prédation**

Le groupe de travail « Pastoralisme » a réfléchi à plusieurs actions à mettre en œuvre pour soutenir le pastoralisme. L'une d'elles consisterait à proposer aux éleveurs un renfort humain à travers la mise à disposition de bergers d'appui qui auraient pour missions de :

- Réaliser des petits travaux de débroussaillage autour des couchades ou des parcs de nuit pour faciliter la pose de filets et optimiser l'efficacité des chiens de protection ;
- Aider à la pose de filets « anti-loups » souvent très lourds et volumineux ;
- Remplacer quelques jours les bergers en difficulté pour leur permettre de se reposer ;
- Contribuer à la réalisation des tirs de défense (les bergers mobiles possèderaient le permis de chasse).
- Venir en renfort des bergers suite à une attaque afin d'aider à retrouver les bêtes disparues ou encore de refaire des parcs ;

Cette action pourrait être mise en œuvre en partenariat avec le CERPAM et les Services de remplacement des Alpes de Haute Provence et du Var. Les différents scénarii d'organisation et de financement de cette action (nombre de bergers, période, équipements,...) sont présentés en séance et l'opération pourrait éventuellement démarrer en 2020 sous réserve d'obtention des financements.

## **9. Inauguration du GR de Pays Tour de l'Artuby**

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer les conventions de partenariat nécessaires à l'organisation de la manifestation relative à l'inauguration de GR de Pays Tour de l'Artuby qui se déroulera le 14 septembre à Comps sur Artuby.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 31 juillet 2019

Le Président  
Bernard C...

